

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

Extrait du procès-verbal à la cent trente et unième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 20 mars 2024, à 16 h, au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

SONT PRÉSENTS:

Madame Gladys Driscoll Martin	préfète, mairesse de Saint-Augustin,
Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance,
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon,
Madame Darlene Rowsell Roberts	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

EST ABSENTE:

Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina.
--------------------	---

Formant quorum sous la présidence de Madame Darlene Rowsell Roberts.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2024-03-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2024-03-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2024-03-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024 – Approbation;
 - 4.2 Résolution 2024-03-04
Offre de services - Atelier Urbain;
5. Résolution 2024-03-05
Fonds régions ruralité - Volet 3 - Signature et innovation - Maritime et touristique - Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la signature et l'innovation - Cadre de gestion;
6. Résolution 2024-03-06
Association Québécoise de Récupération des contenants de boisson - Contrat relatif à l'information, la sensibilisation et l'éducation (territoires isolés ou éloignés);
7. Fonds d'appui aux projets structurants;
 - 7.1 Résolution 2024-03-07
Jacques Monger (Entreprise de pêche) – Modernisation de l'équipement pour la pêche aux homards;
 - 7.2 Résolution 2024-03-08
Municipalité de Blanc-Sablon – Achat d'un entrepôt pour entreposer la remorque de la caserne de pompiers;
 - 7.3 Résolution 2024-03-09
Christopher Thomas (CM Trucking) - Démarrage de CM Trucking;

8. Fonds entrepreneurial et de diversification économique;
 - 8.1 Résolution 2024-03-10
Christopher Thomas (CM Trucking) - Démarrage de CM Trucking;
9. Résolution 2024-03-11
Programme d'accès aérien aux régions – Demande d'ajout de destinations intra-régionales;
10. Résolution 2024-03-12
Politique de traitement des plaintes relatives au non-respect par un organisme municipal des obligations qui lui incombent en vertu de la charte de la langue française;
11. Période de questions;
12. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 2024-03-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la cent trente et unième séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 20 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la cent trente et unième séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 20 mars 2024 avec les modifications suivantes que les points 4.2 *Fédération québécoise des municipalités - Structure salariale* et 4.4 *Entente sectorielle de développement visant la participation des jeunes en provenance de la municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent aux activités provinciales, régionales et sous-régionales de sport 2023-2028 – Recherche de fonds supplémentaires* soient retirés.

RÉSOLUTION 2024-03-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 février 2024.

RÉSOLUTION 2024-03-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2024 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} février au 29 février 2024 totalisant 354 539.90 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-04 ATELIER URBAIN - OFFRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose présentement d'une entente de services professionnels avec la firme Atelier Urbain en la personne de M. Jean-François Viens afin de nous supporter dans nos démarches en aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Atelier Urbain possède une connaissance de notre territoire car ils nous ont accompagnés au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent peut établir en gré à gré un contrat de moins de 20 000 dollars pour des services;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Roberts

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Atelier Urbain;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer l'offre de service avec Atelier Urbain pour une durée de 1 an.

RÉSOLUTION 2024-03-05 FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 3 – SIGNATURE ET INNOVATION - MARITIME ET TOURISTIQUE – TRANSFORMER NOTRE RÉALITÉ DANS L'AVENIR GRÂCE À LA SIGNATURE ET L'INNOVATION – CADRE DE GESTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé, le 26 janvier dernier, une entente sur le projet « Signature innovation » avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 - Projets « Signature innovation»;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.10 de ladite entente stipule que la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit adopter, sur recommandation du comité directeur, dans les 150 jours suivants la signature de l'entente, un cadre de gestion;

CONSIDÉRANT QUE Madame Jackie Gallibois, coordonnatrice au développement économique a présenté ce cadre de gestion;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le cadre de gestion tel que présenté pour le projet intitulé *Transformer notre réalité dans l'avenir grâce à la signature et l'innovation* du Fonds régions et ruralité – Volet 3 - Projets « Signature innovation ».

RÉSOLUTION 2024-03-06 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION DES CONTENANTS DE BOISSON - CONTRAT RELATIF À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION (TERRITOIRES ISOLÉS OU ÉLOIGNÉS)

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québécoise de Récupération des Contenants de Boissons (AQRBC) est l'organisme de gestion désigné conformément à l'article 70 du Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenant;

CONSIDÉRANT QUE l'AQRBC, en tant qu'organisme de gestion désigné au sens du Règlement, a pour fonction d'assumer en lieu et place des producteurs l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants de boissons;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 57 du règlement, les producteurs ont l'obligation d'offrir aux autorités responsables de l'administration des territoires isolés ou éloignés du Québec d'installer dans ces territoires des lieux de retour de contenants consignés pour les commerçants;

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat a pour objet de promouvoir l'intérêt public au Québec et plus spécifiquement sur le territoire de l'autorité, en protégeant l'environnement par la mise en œuvre du système de consignment, récupération et valorisation de certains contenants;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SIGNER l'entente intitulé CONTRAT RELATIF À L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION (TERRITOIRES ISOLÉS OU ÉLOIGNÉS) avec l'Association Québécoise de récupération des contenants de boisson;

D'AUTORISER Madame Karine Monger à signer ce contrat au nom de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour une durée de 5 ans.

RÉSOLUTION 2024-03-07 JACQUES MONGER (ENTREPRISE DE PÊCHE) – MODERNISATION DE L'ÉQUIPEMENT POUR LA PÊCHE AUX HOMARDS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Jacques Monger (Entreprise de pêche) a soumis une demande d'aide financière au montant de 4 943 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat d'un moteur hors-bord pour sa pêche au homard;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 9 886 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Jacques Monger (Entreprise de pêche) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 2 pour un montant de 4 943 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-08 MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON – ACHAT D'UN ENTREPÔT POUR ENTREPOSER LA REMORQUE DE LA CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon a soumis une demande d'aide financière au montant de 8 410.95 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter et isoler un conteneur d'expédition pour entreposer la remorque anti-incendie;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 9 623.28 \$ et contribuera au maintien de 0 emplois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de Blanc-Sablon sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 8 410.95 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-09 CHRISTOPHER THOMAS (CM TRUCKING) - DÉMARRAGE DE CM TRUCKING

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entière du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Christopher Thomas (CM Trucking) a soumis une demande d'aide financière au montant de 35 000 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au démarrage d'une entreprise de transport en Basse-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 75 000 \$ et contribuera au maintien d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Christopher Thomas (CM Trucking) sous le Fonds d'appui aux projets structurants, volet 1 pour un montant de 35 000 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-10 CHRISTOPHER THOMAS (CM TRUCKING) - DÉMARRAGE DE CM TRUCKING

CONSIDÉRANT QUE le Fonds entrepreneurial s'adresse aux entrepreneurs de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qui désirent se lancer en affaires pour le démarrage, l'acquisition ou l'expansion d'une entreprise. Ce fonds comprend également le volet « Jeunes promoteurs » s'adressant aux jeunes entre 18 et 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE Christopher Thomas (CM Trucking) a soumis une demande d'aide financière au montant de 2 500 \$ sous le Fonds entrepreneurial;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste au démarrage d'une entreprise de transport en Basse-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 75 000 \$ et contribuera à la création d'un emploi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Driscoll Martin

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de Christopher Thomas (CM Trucking) sous le Fonds entrepreneurial pour un montant de 2 500 \$.

RÉSOLUTION 2024-03-11 PROGRAMME D'ACCÈS AÉRIEN AUX RÉGIONS – DEMANDE D'AJOUT DE DESTINATIONS INTRA-RÉGIONALES

CONSIDÉRANT QUE le programme d'accès aériens aux régions est composé de deux volets, le volet 1 – Remboursement des tarifs aériens pour les résidents des régions éloignées et isolées et le volet 2 – Offre de billets d'avion à prix maximal déterminé;

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 – Offre de billets d'avion à prix maximal déterminé offre des billets à 500\$ (aller-retour) pour des vols effectués entre les villes de Montréal, de Saint-Hubert ou de Québec et les régions éloignées ou isolées ciblées;

CONSIDÉRANT QUE le prix des déplacements dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont extrêmement coûteux, par exemple : ZLT to YZV pour une famille de 4 personnes billets qui doivent être payés à l'achat souvent des mois à l'avance dû à la non disponibilité des sièges;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doivent attendre que le voyage soit complété avant de pouvoir demander pour le remboursement qui peut prendre jusqu'à trois avant d'arriver;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Gladys Driscoll Roberts

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au Ministère des transports et de la mobilité durable l'ajout de destinations intrarégionales au service des citoyens de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, plus précisément : Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Tabatière, Tête-à-la-Baleine, Chevery, La Romaine et Natashquan et Sept-Îles sous le volet 2 du PAAR;

DE MAINTENIR le volet 1 – Remboursement des tarifs aériens pour les résidents des régions éloignées et isolées de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent à 60% taux de remboursement actuel;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Madame Geneviève Guibault, Ministère des Transports et de la mobilité durable.

RÉSOLUTION 2024-03-12 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AU NON-RESPECT PAR UN ORGANISME MUNICIPAL DES OBLIGATIONS QUI LUI INCOMBENT EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022 et est en vigueur depuis cette date;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux doivent adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations en vertu de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la politique de traitement des plaintes relatives au non-respect par un organisme municipal des obligations qui lui incombent en vertu de la *Charte de la langue française*;

D'AUTORISER Madame Gladys Driscoll Martin, préfète, et Madame Karine Monger, directrice générale, à signer tout document relatif à ce dossier;

PÉRIODE DE QUESTIONS

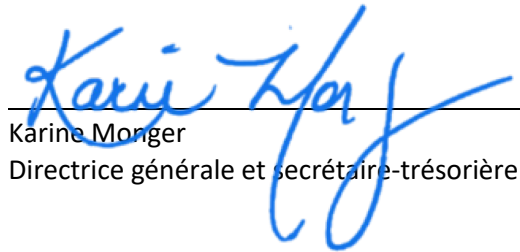
Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 32 par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Madame Gladys Driscoll Martin que la séance soit levée.



Gladys Driscoll Martin
Préfète



Karine Monger
Directrice générale et secrétaire-trésorière